

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Moyenne-Côte-Nord tenue mardi le 25 novembre 2025, à 19 h, au centre administratif du centre de services scolaire, situé au 1235, rue de la Digue à Havre-Saint-Pierre.

Sont présents : M^{me} Kania Arseneault, membre parent
M. Jean-François Bussièrès, membre du personnel
M. Daniel Cormier, membre de la communauté
M^{me} Corinne Lareau, membre de la communauté, par Teams
M^{me} Lison Mestokosho, membre parent
M^{me} Dominik Patry-Boisvenue, membre du personnel
M^{me} Alison Rail-Bond, membre de la communauté
M^{me} Sara Richard, membre parent, présidente
M. Érik Tardif, membre du personnel
M^{me} Marie-Ève Thériault, membre du personnel
M^{me} Geneviève Trudel, membre du personnel

Sont absents : M. Pastien Mark, membre parent
M^{me} Julie Martel, membre parent

Sont invités : M^{me} Fanny Cormier, directrice des finances
M^{me} Chloé Corneau, protectrice régionale de l'élève
M. Éric Faguy, directeur général
M^{me} Roxanne Jomphe, secrétaire de la séance
M^{me} Marie-Ève Thériault, secrétaire générale

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h. Madame Sara Richard, présidente, souhaite la bienvenue aux membres.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET INSCRIPTION DES AFFAIRES DIVERSES

Madame Sara Richard donne lecture de l'ordre du jour fourni aux membres. Il est proposé par monsieur Érik Tardif et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour comme présenté.

3. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Il est proposé par monsieur Jean-François Bussièrès et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux des réunions du 26 août 2025 et du 27 octobre 2025 comme présentés.

4. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS POUR LA RENCONTRE

Madame Sara Richard invite les membres à déclarer tout intérêt susceptible d'entrer en conflit avec un ou des points traités lors de la présente séance, via le formulaire prévu à cet effet.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

6. ADOPTIONS

6.1 ÉTATS FINANCIERS ET AUDIT EXTERNE 2024-2025

CA-179-2025

Il est proposé par madame Kania Arseneault et résolu unanimement d'adopter les états financiers et le rapport du vérificateur externe au 30 juin 2025 comme présentés.

6.2 FERMETURE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE

CA-180-2025

Il est proposé par monsieur Daniel Cormier et résolu unanimement que la fermeture du centre de services scolaire durant la période estivale soit du 19 juillet au 1^{er} août 2026 inclusivement.

**6.3 RELIQUAT – ACTION COLLECTIVE CONTRE LES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC
FRAIS ASSUMÉS PAR LES PARENTS POUR L’ACHAT DE MANUELS SCOLAIRE, MATÉRIEL
DIDACTIQUE ET SERVICE ÉDUCATIFS**

CA-181-2025

CONSIDÉRANT l’entente intervenue le 28 juin 2018 sur l’action collective pour dommages et intérêts compensatoires des frais pour des services éducatifs et pour l’achat de matériel scolaire;

CONSIDÉRANT que la Cour supérieure a approuvé et homologué l’entente, la déclarant valide, juste, raisonnable et dans le meilleur intérêt des membres du groupe de l’action collective;

CONSIDÉRANT notre obligation de soumettre des critères de répartition de la somme du reliquat du fonds de règlement;

CONSIDÉRANT que nos critères visent à aider des élèves ayant des besoins financiers;

CONSIDÉRANT l’indice de défavorisation de chacune de nos écoles;

IL EST PROPOSÉ par madame Lison Mestokosho et résolu unanimement que le Centre de services scolaire de la Moyenne-Côte-Nord adopte les critères de répartition de la somme du reliquat suivant :

**Distribution de la totalité de la Somme du reliquat
par école primaire et secondaire**

Le CSS de la Moyenne-Côte-Nord répartit la somme du reliquat dans ses écoles primaires et secondaires selon leur indice de défavorisation en prenant en considération leur nombre d’élèves :

École	IMSE	Montant
Leventoux	2	490,58 \$
Lestrat	2	490,58 \$
Monseigneur-Labrie	7	1 474,76 \$
Notre-Dame-des Anges	10	3 679,37 \$
Saint-François-d’Assise	10	3 679,37 \$

TOTAL : 9 811,66 \$

et confère à ses écoles le pouvoir de redistribuer ce montant selon leur propre évaluation des besoins financiers de leurs élèves en conformité avec les critères établis par la présente résolution;

Étant entendu qu’il revient à la direction d’école de s’assurer de la conformité de cette distribution et qu’il n’y a pas lieu, au bénéfice des enfants et de leurs familles, d’administrer des preuves documentaires au soutien de cette distribution;

L’école doit décider d’utiliser sa part de la somme du reliquat de la manière suivante :

- Offrir un repas (collation) aux élèves qui n’en ont pas;
- Payer du matériel scolaire pouvant être distribué en cours d’année à des élèves qui n’ont pas tout le matériel nécessaire;

Le CSS de la Moyenne-Côte-Nord demeure responsable de la conformité de la distribution de la Somme du reliquat et peut, à ce titre, demander aux écoles toutes informations pertinentes à cet égard.

6.4 COMITÉ EHDAA : PARTICIPATION DE SEMO CÔTE-NORD

CA-182-2025

Il est proposé par madame Geneviève Trudel et résolu unanimement d’approuver la participation de SEMO Côte-Nord au comité EHDAA.

6.5 CRITÈRES D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES 2026-2027

CA-183-2025

Il est proposé par monsieur Jean-François Bussièrès et résolu unanimement d'adopter les critères d'inscription des élèves 2026-2027.

6.6 MODIFICATION D'UNE CESSION EN EMPHYTÉOSE

CA-184-2025

ATTENDU que le Centre de services scolaire de la Moyenne-Côte-Nord a signé le 13 avril 2015, une cession en emphytéose au bénéfice de la MRC de Minganie concernant le lot numéro 5 340 236 du Cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Sept-Îles et d'une superficie de 9 825,2 mètres carrés;

ATTENDU que le Centre de services scolaire de la Moyenne-Côte-Nord construit présentement une nouvelle école primaire à proximité du terrain sous emphytéose et qu'il lui est nécessaire qu'une partie de terrain faisant l'objet de l'emphytéose serve à la construction de la nouvelle école primaire;

ATTENDU que la superficie requise est de 244 mètres carrés;

En conséquence, il est proposé par madame Kania Arseneault et résolu unanimement que le Centre de services scolaire de la Moyenne-Côte-Nord reprenne un droit d'une superficie de 244 mètres carrés, portant l'immeuble faisant l'objet de l'emphytéose à une superficie de 9 581,2 mètres carrés.

6.7 CODE D'ÉTHIQUE APPLICABLE AUX MEMBRES DU PERSONNEL ET À TOUTE PERSONNE

CA-185-2025

APPELÉE À ŒUVRER AUPRÈS D'ÉLÈVES MINEURS OU HANDICAPÉS OU À ÊTRE EN CONTACT AVEC EUX

Il est proposé par madame Corinne Lareau et résolu unanimement d'adopter le code d'éthique applicable aux membres du personnel et à toute personne appelée à œuvrer auprès d'élèves mineurs ou handicapés ou à être en contact avec eux, avec l'ajout au préambule présenté.

6.8 CALENDRIER SCOLAIRE EN FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES 2026-2027

CA-186-2025

CONSIDÉRANT l'obligation pour le conseil d'administration d'adopter annuellement un calendrier scolaire en formation générale des jeunes pour l'année scolaire suivante;

CONSIDÉRANT le souhait du centre de services scolaire d'informer rapidement la population des dates de la semaine de relâche 2027;

CONSIDÉRANT l'intention du centre de services de revoir les balises de fabrication du calendrier scolaire avant d'en procéder à la fabrication;

Il est proposé par madame Geneviève Trudel et résolu unanimement que la semaine de relâche inscrite en 2027 soit du 1^{er} au 5 mars et que le calendrier scolaire 2026-2027 complet soit adopté à une séance ultérieure.

6.9 AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONTRAT D'ACQUISITION

CA-187-2025

PROJET 001-BUS-25-01 - ACHAT DE TROIS AUTOBUS SCOLAIRES

Il est proposé par monsieur Jean-François Bussièrès et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à procéder à la signature du contrat d'acquisition 001-BUS-25-01– Achat de trois autobus scolaires avec le plus bas soumissionnaire admissible et conforme, et ce, à la suite de la réception de l'autorisation ministérielle. Le directeur général est autorisé à signer, pour et au nom du Centre de services scolaire de la Moyenne-Côte-Nord, tous les documents relatifs à ce projet.

6.10 NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR AU COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT

CA-188-2025

Il est proposé par madame Marie-Ève Thériault et résolu unanimement de nommer madame Kania Arseneault à titre de représentante du conseil d'administration au comité consultatif de transport des élèves pour la durée de son mandat.

7. INFORMATIONS

7.1 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Monsieur Éric Faguy informe les membres du conseil d'administration des dossiers suivants :

- Embauche de madame Sophie England au poste de directrice de l'école Saint-François-d'Assise (LIP 96.8)
- Embauche de monsieur Frédéric Gaudreau au poste de directeur de l'école Monseigneur-Labrie (LIP 96.8)
- Processus d'embauche du poste de régisseur des ressources matérielles
- Signature d'une entente avec la municipalité de Baie-Johan-Beetz concernant l'utilisation de l'école Saint-François-Régis (juillet 2025)
- Implantation de Clic-École
- Projet de loi 94
- Règles de passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire et du 1^{er} cycle au 2^e cycle du secondaire

7.2 RÉPERTOIRE DES DÉCISIONS PRISES PAR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Dépôt de document.

7.3 PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2024-2025 DE LA PROTECTRICE RÉGIONALE DE L'ÉLÈVE

Madame Chloé Corneau, protectrice régionale de l'élève pour la région de la Marée-Montante, nous présente son rapport annuel 2024-2025.

8. AFFAIRES DIVERSES

Aucun nouveau point n'est porté aux affaires diverses.

9. HUIS CLOS

La tenue d'un huis clos n'est pas nécessaire.

10. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion régulière est prévue mardi le 24 février 2026.

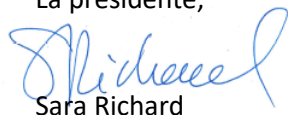
11. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Madame Sara Richard rappelle aux membres de remplir l'outil d'évaluation des séances.

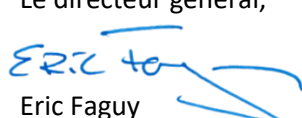
12. LEVÉE DE LA RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé, à 20 h 38, par monsieur Erik Tardif et résolu unanimement, que la séance soit levée.

La présidente,


Sara Richard

Le directeur général,


Eric Faguy